
Conseil et accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise



OBJECTIF

Accompagner et faciliter la création d'entreprise par une personne en situation de handicap.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute personne en situation de handicap.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

→ Ce service est mobilisé exclusivement sur prescription du conseiller à l'emploi Cap emploi, France Travail ou Mission Locale.

→ La micro-assurance est proposée aux créateurs d'entreprise bénéficiant d'une aide à la création et à la reprise d'une entreprise de l'Agefiph ou ayant un accompagnement par un prestataire habilité.

→ Une trousse micro-assurance comprenant quatre garanties: multirisque professionnelle, responsabilité civile professionnelle, prévoyance (accident, maladie) et santé (soins médicaux, dentaires et hospitalisation).



MODALITÉS ET CONTENUS

→ L'accompagnement par un prestataire spécialiste de la création d'entreprise sélectionné par l'Agefiph, avant et pendant la création ou la reprise d'une entreprise. Un suivi après la création peut également être proposé selon les besoins.